

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ENERGIE ET DES MINES

PROJET ENERGIE SOLAIRE DANS LES COMMUNAUTES RURALES

N° DU PROJET : 164 435

N° DU DON : 5670

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN
CONSULTANT/ BUREAU EN RESSOURCES HUMAINES CHARGE DE
LA SELECTION DES DIRECTEURS DE LA REGIDESO**

Avril 2024

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT/ BUREAU EN RESSOURCES HUMAINES CHARGE DE LA SELECTION DES DIRECTEURS DE LA REGIDESO

I. CONTEXTE

La REGIDESO (Régie de Production et de Distribution d'Eau et d'Electricité) est une société commerciale de droit public en propriété de l'Etat, dont la tutelle est assurée par le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines. Elle est régie par la Loi n°1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à Participation Publique et par le Décret n° 100/216 du 20 novembre 2023 portant modification du Décret-loi n°100/182 du 28 septembre 1989 fixant les Statuts de la Régie de Production et de Distribution d'eau et d'électricité.

Beaucoup d'efforts sont en cours de déploiement par l'Etat et ses principaux partenaires au développement pour améliorer la performance opérationnelle la REGIDESO, à travers la mise en œuvre d'un Plan d'Amélioration de performance axé sur (1) la restructuration institutionnelle, organisationnelle et des processus, (2) l'implémentation des solutions informatiques de type « SIG-SIG », soit Système Intégré de Gestion- Système d'Information Géographique pour la gestion commerciale, la gestion opérationnelle, la gestion des incidents et de l'information géographique, et (3) la mise en œuvre d'un programme de protection des revenus par l'installation et l'exploitation d'un système des compteurs communicants pour gérer les consommations des grands clients.

La mise en œuvre de la restructuration institutionnelle et organisationnelle de l'entreprise a abouti à la signature, le 20 novembre 2023, du Décret n° 100/216 du 20 novembre 2023 portant modification du Décret-loi n°100/182 du 28 septembre 1989 fixant les Statuts de la Régie de Production et de Distribution d'eau et d'électricité.

Le Décret dispose en son article 25 que « Les Directeurs sont nommés par décret après un processus de recrutement compétitif »

La mission en court de recrutement d'un Consultant/bureau chargé du recrutement des Directeurs répond à cette exigence de l'article 25 du Décret n° 100/216 du 20 novembre 2023 portant modification du Décret-loi n°100/182 du 28 septembre 1989 fixant les Statuts de la Régie de Production et de Distribution d'eau et d'électricité.

II. OBJECTIF DE LA MISSION

La mission vise à apporter l'appui nécessaire à la mise en œuvre d'un processus de sélection compétitif et transparent de l'équipe dirigeante de la REGIDESO, constituée par 7 Directeurs, à savoir : le Directeur des Ressources Humaines, le Directeur Administratif et financier, le Directeur Commercial, le Directeur de l'Electricité, le Directeur de l'eau, le Directeur du

Système d'informations et archivage, et le Directeur de la Planification, des Etudes générales et Statistiques. Les tâches et profils rattachés aux des postes (Directions) à pourvoir sont déjà définis dans l'organigramme de la REGIDESO.

Le Consultant sélectionné devra mener à terme cette mission, jusqu'à la sélection de trois meilleurs candidats pour chaque Direction, qui seront présentés par le Ministre de tutelle à l'Autorité de nomination.

III. CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET METHODOLOGIE

Le Consultant définira, sur la base des fiches de postes dans le nouvel Organigramme de la REGIDESO, les Termes de référence y relatifs : description des missions, des fonctions, des responsabilités et exigences du poste, profils des candidats, compétences requises, documents et références administratives requises, modalités de sélection pour chaque poste en considérant les caractéristiques du poste et la situation du marché de travail national et de la diaspora burundaise , etc.

Le consultant établira les procédures de sélection sur la base des critères de qualification permettant de conduire un processus compétitif et transparent, en particulier :

- Le processus d'évaluation des candidats (système et mode de sélection à travers des méthodes compétitives et transparentes
- La définition critères d'éligibilité et de qualification ;
- Préparation des documents relatifs à l'appel à candidature des Directeurs à recruter.
- Publication de l'appel à candidature
- Dépouillement des candidatures
- Rédaction du rapport de sélection et recommander les 3 candidats les plus méritants pour chaque poste

IV. RESULTATS ATTENDUS

- Termes de référence pour chaque poste de Direction
- Définition de tout le processus d'évaluation (critères d'éligibilité et de qualification, méthodes de dépouillement et de sélection compétitives et transparentes)
- Publication/ appel à candidatures des candidats les plus méritants pour assumer ces fonctions conformément aux Termes de références adoptés ;
- Rapport de sélection et recommandation des 3 candidats les plus méritants pour chaque poste ;

V. LIVRABLES

Les livrables suivants seront présentés aux instances décrits ci-dessous seront présentés aux instances habilitées pour validation :

Livrable 1 : Les termes de référence pour chacune des 7 Directions à pourvoir, soit 7 documents

Livrable 2 : Le document descriptif de tout le processus de sélection, de l'appel à candidatures à la sélection des meilleurs candidats, en passant par le dépouillement des candidatures.

Livrable 3 :

- Rapport d'évaluation des candidats par poste, avec classement par ordre de mérite
- Fiche de recommandation des 3 meilleurs candidats par poste et selon l'ordre de mérite

Note : tous les documents, notes et rapports élaborés par le consultant seront rédigés en langue française, et fournis en cinq exemplaires sur supports papier et supports électroniques – 5 CR-ROM.

VI. CONDITIONS DE REMUNERATION DU CONSULTANT

La rémunération du Consultant se fera suite à la réception des livrables représentant les différentes tâches et, qui se répartissent comme suit :

- Démarrage des prestations : 10%
- Livrables 1 et 2 : 30%
- Livrable 3 : 60%

VII. PROFIL ET QUALIFICATION DU CONSULTANT

Le consultant doit avoir de solides expériences en matière de recrutement compétitif pour les entreprises publiques, de structure organisationnelle d'une entreprise et plus particulièrement dans la conduite de réforme des entreprises de services publics d'électricité et ou eau- avoir réalisé au moins trois (3) missions similaires, notamment en Afrique. Le consultant doit disposer entre autres, de spécialistes en gestion des ressources humaines, avec plus de dix ans d'expérience, et une expertise avérée dans les domaines de l'évaluation des compétences des ressources humaines.

VIII. LA DUREE DE LA MISSION

Elle se déroulera sur une période de 2 mois calendaires lui permettant d'élaborer tous les livrables de la mission, jusqu'à la fin de la procédure de recrutement du personnel en question.

IX. ELEMENTS A FOURNIR PAR LE CLIENT

La REGIDESO fournira au Consultant toutes les données disponibles et l'assistance nécessaires pour la réussite de la mission dans un délai raisonnable suite à la demande de ce dernier.

X. MODE DE SELECTION

La Cabinet sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le Règlement de passation des marchés pour la sélection Fondés sur la Qualification des Consultants(QC) conformément au Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement de septembre 2023 (« le Règlement de passation des marchés »).